

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2024

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 2408)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 124

présenté par

M. Fournier et les membres du groupe Écologiste - NUPES

à l'amendement n° 92 de Mme Violland

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« , à compter du 1^{er} janvier 2027, ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement du groupe écologiste vise à proposer un compromis aux différents groupes de la majorité en proposant l'interdiction des ustensiles de cuisine au 1er janvier 2027 afin de laisser un délai de 3 ans aux industriels pour s'adapter.